

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
====
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
==
VILLE DE
31220 CAZERES
====

Délibération
n°2025-10/12-79

Modification des tarifs du Service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne et approbation de la nouvelle convention

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre 2025, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Présents : 18
Procuration : 9
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Frédéric COUASNON
Pierre LANFRANCHI	Jean-Michel DELUC
Isabelle COUZINIÉ	Katy BAJOUË
Ahmed HAMADI	Andrée ROUSSEAU
Marie-Anne DRIEF	Evgenia LOPEZ
Jean-François COMBES	Roland PONTIN-MANENT
Valérie LOURDE	Mathilde RIVIERE
Charlène BOUË	Florence DUC

Absents ayant donné procuration : Thierry COSTES à Raymond DEFIS, Christelle SAINTRAPT à Isabelle COUZINIÉ, Ouadie HRITANE à Pierre LANFRANCHI, Thierry GRILLOU à Ahmed HAMADI, Michèle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC, Sandy SARROLA à Frédéric COUASNON.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 452-39 et suivants relatifs à la compétence de l'assemblée délibérante pour approuver les conventions et engagements financiers des collectivités ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, en particulier l'article L. 452-41 qui autorise le Centre de Gestion à assurer des prestations pour le compte des collectivités territoriales, dont celles relatives à la gestion des dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion et à leurs missions, ainsi que le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à la gestion des prestations des Centres de Gestion ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Haute-Garonne n°2023-29B du Conseil d'Administration du 12 Juillet 2023, autorisant la modification des tarifs pour les prestations du Service Retraite ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) réuni en séance le 24 mai 2024, concernant l'évolution des conditions tarifaires et la reconduction de la convention ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-04/06-059 en date du 4 juin 2024, approuvant initialement la convention d'adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Haute-Garonne n°2025-20 du Conseil d'Administration du 2 Juillet 2025, fixant les montants actualisés de la participation financière;

Considérant que les tarifs relatifs aux prestations du Service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne vont évoluer à compter du 1^{er} janvier 2026 et que cette modification est de nature à impacter la convention initialement approuvée par le Conseil Municipal ;

Considérant que, conformément à la réglementation en vigueur, toute évolution des conditions financières (notamment des tarifs) nécessite l'approbation expresse de l'assemblée délibérante ;

Considérant que la collectivité souhaite maintenir son adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, en tenant compte des nouvelles conditions tarifaires proposées ;

Considérant que le Centre de Gestion a transmis une nouvelle convention révisée intégrant les tarifs actualisés suivants :

Type de dossier	Conditions financières
Régularisation de cotisation	71
Rétablissement de droits	71
Simulation de calcul	48
Retraite progressive	48
Liquidation de pension normale	48
Liquidation de pension d'invalidité	48
Liquidation de pension de réversion	48

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la modification des tarifs des prestations proposées par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour le Service Retraite, tels qu'ils sont définis ci-dessus et dans la nouvelle convention annexée à la présente délibération.
- D'approuver la nouvelle convention d'adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, prenant en compte les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026. Cette convention remplace et annule celle précédemment approuvée par le Conseil Municipal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au Service Retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des nouvelles conditions financières.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations au budget de la collectivité, conformément aux modalités prévues dans la convention.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 12 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS